

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué n° CO-006-FAMILLES

15 mars 2020

17h00

Nouvelles mesures de prévention en date du 14 mars 2020

Nous voulons vous rassurer : la situation est sous contrôle dans tous nos établissements. Actuellement, **AUCUN CAS** de COVID-19 n'a été répertorié au sein de l'organisation. Toutes les mesures appliquées à ce stade-ci sont des mesures préventives visant à éviter et ralentir la transmission et s'inscrivent en cohérence avec l'ensemble des décisions prises au niveau provincial.

Comme vous le savez, la situation évolue de jour en jour et le premier ministre a annoncé d'autres mesures pour limiter la propagation du COVID-19, particulièrement pour protéger les personnes âgées.

Les visites en CHSLD, RI et RPA sont désormais INTERDITES, sauf pour des raisons humanitaires pour les résidents en soins de fin de vie et en soins palliatifs. Ces visites seront autorisées une personne à la fois, par résident, par la direction. Avant d'autoriser la visite humanitaire, 2 questions devront être posées afin de déterminer les moyens de protection dont doit se prémunir le visiteur.

Nous voulons attirer votre attention à l'effet que certaines familles ou proches viennent chercher leur aîné en CHSLD pour une visite dans leur domicile et les ramener par la suite. Cette pratique n'est pas conforme aux mesures du Gouvernement et ne peut être permise dans les circonstances. Compte tenu de la situation actuelle, les résidents doivent demeurer dans leur CHSLD pour leur protection.

Les bénévoles et les personnes de l'extérieur qui ont des activités avec les résidents (comme, par exemple, les professionnels de soins de pieds, la coiffeuse, les musiciens, les spécialistes en zoothérapie), sont aussi sous cette directive.

Un agent de sécurité est en place dans tous CHSLD afin de faire respecter l'application des demandes gouvernementales.

Des mesures sont présentement à l'étude pour vous permettre d'avoir des moments virtuels et visuels avec votre parent.

Il vous sera possible de continuer d'apporter des objets à vos proches en transigeant via la réception et le gardien de sécurité, en autant que vous ne soyez pas malade ou que votre maison n'ait aucun cas de COVID-19. Plus d'informations vous seront transmises dans le prochain communiqué.

Nous sommes sincèrement désolés de tous les inconvénients que ces mesures vous causent et soyez assurés que nous comprenons votre situation, mais il en va de la sécurité de votre parent.

Une ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population sur le COVID-19, est disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h : **1 877 644-4545**.

Continuez de surveiller les messages qui seront transmis en même temps sur Facebook, sur LinkedIn et sur nos sites Web.